

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 8 avril 2021**

Le huit avril deux mil vingt et un à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, M. Edouard MABIRE, Mme Marie-Hélène GAULTIER, Mme Amélie BLANCHEMAIN, Mme Aurélie LEPRÉVOST, M. Guy FEUARDANT, M. Philippe TARDIF, M. Yves-Marie DROUET, M. Michel PACILLY, M. Alexandre GOSSELIN, M. Charles DAVY.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie LEPREVOST

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande d'ajouter les objets suivants à la réunion de Conseil :

- Logements communaux des Ecoles – devis isolation
- Logement communal des Ecoles – devis réfection sol et plafond
- Extension éclairage public Rue de la Roquette – devis SDEM50

Les nouveaux objets porteront les numéros 11,12 et 13.

Informations du Maire

- Courrier de M. et Mme LUX
- Courrier de M. et Mme PESNEL
- Remerciements subventions 2021 versées
- Remerciements bénévoles déménagement atelier municipal : les Adjoints, Xavier, Kiki, Romain Lemoigne, Alain Leconte, Eric Quesnay
- Remerciements au GAEC Mabire Leprévost qui a empierré les chemins qu'ils utilisent
- Annulation, en raison des contraintes sanitaires, du Repas des aînés prévu le 16 mai.

01 - Vote des taux d'imposition 2021

A compter de 2021, du fait de la réforme de la fiscalité directe locale et de l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, le produit attendu de la fiscalité directe locale est calculé en excluant le produit prévisionnel de taxe d'habitation sur les résidences principales et prévoit la compensation à l'euro près de la perte du produit fiscal.

Les communes se voient donc transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). (taux d'imposition 2020 communal foncier bâti : 23.80%)

Madame le Maire propose aux membres du conseil de voter les taux d'imposition pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, proposés par les services fiscaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter les taux d'imposition suivant pour l'année 2021 :

- Taxe foncière bâti : 45.22 %
- Taxe foncière non bâti : 37.24 %

02 - Demande de subvention pour une Maison d'Assistantes Maternelles

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du 22 mars 2021 émanant de Mesdames Emilie LEDARD et Julie LAURENT sollicitant une subvention exceptionnelle de la commune afin d'aider au développement de leur projet de création d'une maison d'assistantes maternelles aux Moitiers d'Allonne.

Ces personnes vont demander une participation « LEADER » pour aide au financement et cette participation ne peut être accordée que si ce projet a obtenu une subvention d'une collectivité.

Madame le Maire précise également que ces personnes se porteront acquéreurs d'un terrain sur le lotissement « Les Murets d'Allonne » pour la construction de la future « MAM ».

Le Conseil, après avoir étudié le dossier et en avoir délibéré,

DONNE un accord de principe pour aider à hauteur de 10 000 EUR les porteurs de ce projet. (Monsieur Michel PACILLY a voté contre).

Une délibération en bonne et due forme devra être votée, en temps voulu, pour permettre l'obtention de la subvention « LEADER » et le financement par les porteurs du projet.

03 - Budget communal – Vote du budget 2021

Madame le Maire présente au Conseil le budget général 2021 qui se résume ainsi :

- Fonctionnement :

Dépenses	2021	Recettes	2021
011 – Charges à caractère général	270 727.00	002 – Excédent antérieur reporté	142 404.35
012 – Charges de personnel	242 700.00	013 – Atténuations de charges	1 000.00
014 – Atténuation de produits	37 088.00	70 – Produits de gestion courante	12 950.00
023 – Virement à section d'investissement	47 000.00	73 – Impôts et taxes	344 652.00
042 – Opérations d'ordre entre sections	24 841.00	74 – Dotations, subventions et participations	160 025.00
65 – Autres charges de gestion courante	61 990.00	75 – Autres produits de gestion courante	27 100.00
66 – Charges financières	4 331.00	77 – Produits exceptionnels	1 825.65
67 – Charges exceptionnelles	1 280.00		
Total	689 957.00	Total	689 957.00

- Investissement :

Dépenses	2021	Recettes	2021
001 – Déficit reporté	73 889.71	021 – Virement de section fonctionnement	47 000.00
041 – Immobilisations	820.34	024 – Produits des cessions	385 000.00
16 – Emprunts et dettes assimilés	39 200.00	040 – Opérations d'ordre entre sections	24 841.00
20 – Immobilisations incorporelles	52 597.00	041 – Opérations patrimoniales	820.34
204 – Subventions d'équipement versées	103 219.00	10 – Dotations, fonds divers et réserves	401 764.71
21 – Immobilisations corporelles	417 123.95	13 – Subventions d'investissement	157 400.00
23 – Immobilisations en cours	581 150.00	16 – Emprunts et dettes assimilées	251 173.95
Total	1 268 000.00	Total	1 268 000.00

Les membres du Conseil acceptent le budget ainsi présenté à l'unanimité.

4 - Budget PRL Les Houquettes – Vote du budget 2021

Madame le Maire présente au Conseil le budget primitif 2021 qui se résume ainsi :

- Fonctionnement :

Dépenses	2021	Recettes	2021
042 – Dotation aux amortiss./ Immob	2 505.00	002 – Excédent antérieur reporté	681 .65
66 – Charges financières	1 900.00	74 – Dotations, subventions et participations	3 723.35
Total	4 405.00	Total	4 405.00

- Investissement :

Dépenses	2021	Recettes	2021
16 – Emprunts et dettes assimilés	142 688.26	001 – Solde d'exécution d'invest.reporté	256 190.15
204 – Subv. d'équipement versées	37 800.00	024 – Produit des cessions	19 603.11
21 – Immobilisations corporelles	10 000.00	040 – Provision amortiss. Subventions	2 505.00
23 – Immobilisations en cours	87 810.00		
Total	278 298.26	Total	278 298.26

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité le budget ainsi présenté

5 - Budget Lotissement des Ecoles – Vote du budget 2021

Madame le Maire présente au Conseil le budget général 2021 qui se résume ainsi :

- Fonctionnement :

Dépenses	2021	Recettes	2021
011 – Charges à caractère général	254 990.94	002 – Résultat reporté	13 992.80
023 – Virement à la section d'investissement	521 742.39	042 – Opérations d'ordre entre section	676 751.45
042 – Opérations d'ordre entre section	416 751.45	70 – Ventes terrains aménagés	502 740.53
65 – Autres charges de gestion courante	10.00	75 – Autres produits de gestion courante	10.00
Total	1 193 494.78	Total	1 193 494.78

- Investissement :

Dépenses	2021	Recettes	2021
001 – Solde d'exécution d'invest reporté	266 751.45	021 – Virement de la section de fonctionnement	521 742.39
040 – Opérations d'ordre entre section	671 742.39	040 – Opérations d'ordre entre section	416 751.45
Total	938 493.84	Total	938 493.84

Les membres du Conseil acceptent le budget ainsi présenté à l'unanimité.

6 - Ancien Atelier municipal Zone Artisanale – Désaffectation et déclassement en vue de sa cession

Madame Le Maire rappelle que par délibération 05/10.10.2018 du 10 octobre 2018, le Conseil Municipal a accepté la proposition de Monsieur Benoit FAVRAY, représentant de la SCI FAGEIS, située 5 zone artisanale 50270 Les Moitiers d'Allonne, d'acquérir l'atelier municipal situé 3 zone artisanale, parcelle ZC 206, au prix de 150 000 € net vendeur.

Cet ancien atelier affecté aux services techniques vient d'être déménagé et est libre de tout mobilier et matériel à ce jour. De ce fait nous pouvons procéder après désaffectation et déclassement à la cession définitive de ce bien.

La construction du nouvel atelier étant achevée depuis le 12 mars 2021 et le déménagement terminé, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prononcer le déclassement du bien concerné du domaine public afin de l'intégrer au domaine privé de la Commune pour pouvoir procéder à la cession.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

CONSTATE la désaffectation de la parcelle ZC 206, après constatation qu'elle n'est plus utilisée pour les services techniques, ni aucun autre service et qu'elle n'est plus ouverte au public ;

DECIDE de prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier, et notamment l'acte de vente à intervenir pour cession définitive auprès de **Maître BOISSET**, notaire à Barneville-Carteret.

7 - Logements communaux des Ecoles – Validation signature devis réfection du faitage

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis signé par ses soins émanant de l'entreprise PESNEL STEPHANE pour le remplacement du faitage usagé des logements communaux situés 15 et 17 rue des Ecoles.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la signature du devis de l'entreprise PESNEL Stéphane des Moitiers d'Allonne s'élevant à 5 060 € HT pour le remplacement du faitage usagé des 2 logements communaux précités,

AUTORISE le Maire à effectuer le règlement correspondant à cette affaire.

8 - Demande de dérogation scolaire

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de dérogation scolaire en date du 31 mars 2021, émanant de Madame Laura LECHEVALIER et Monsieur Georges CORREIA domiciliés 17 bis rue des Ecoles, en vue d'inscrire leur enfant à l'école de Barneville-Carteret à la rentrée 2021.

Le Conseil, après avoir étudié les motivations exposées et en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder la dérogation scolaire demandée pour l'enfant Charlotte CORREIA née le 03 novembre 2018.

9 - Projet d'éoliennes sur site de Bavent

Suite à de nombreuses sollicitations d'entreprises pour implanter des éoliennes sur la commune au lieu-dit Bavent, Madame le Maire demande au Conseil de son prononcer sur l'installation ou non d'éoliennes sur la commune

Après avoir étudié le dossier, Les membres du Conseil demandent à rencontrer les entreprises pour présentation des projets.

10 - Adhésion 2021 FAJ et FSL

Madame le Maire propose au Conseil de reconduire pour 2021 les adhésions au FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) et le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes).

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à ces fonds pour l'année 2021, selon les conditions suivantes :

- FSL : 0.60 € x 704 habitants = 422.40 €

- FAJ : 0.23 € x 704 habitants = 161.92 €

AUTORISE le Maire à mandater les dépenses inhérentes à ces fonds.

11 - Logements communaux des Ecoles – devis isolation

Madame le Maire présente au Conseil municipal le devis de l'entreprise POULAIN BATIMENT des Moitiers d'Allonne pour l'isolation des combles perdus du logement communal situé 17 rue des Ecoles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition du 6 avril 2021 de l'entreprise POULAIN BATIMENT pour un montant HT de 3 220.41 € pour le logement communal du 17 rue des Ecoles.

AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer les règlements y afférents.

12 - Logement communal des Ecoles – devis réfection sol et plafond

Madame le Maire présente au Conseil municipal le devis du 6 avril 2021 de l'entreprise POULAIN BATIMENT des Moitiers d'Allonne se rapportant à la réfection du sol du logement communal situé 17 rue des Ecoles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le devis de l'entreprise POULAIN BATIMENT pour la réfection du sol du logement communal 17 rue des Ecoles pour un montant HT de 2 351.90 €,

AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer les règlements y afférents.

En ce qui concerne le dégât des eaux du logement communal 17 rue des Ecoles, suite à l'intervention de l'entreprise LAMOUR (installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture) les travaux de réfection du plafond pour ce logement sera pris en charge par cette entreprise.

13 - Extension éclairage public Rue de la Roquette – devis SDEM50

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal l'estimation du SDEM50 pour l'extension du réseau BT et d'éclairage public, « Rue de la Roquette », APS 332074.

Le syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de l'ensemble du projet est de 20 700 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune des MOITIERS D'ALLONNE s'élève à environ 3 050 €. (1 210 € extension du réseau électrique et 1 840 € éclairage public).

Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de l'extension du réseau BT et éclairage public « Rue de la Roquette »,
- Demandent au SDEM50 de lancer les travaux dans les meilleurs délais
- Acceptent une participation de la commune d'environ 3 050 € correspondant à la mise en réseau souterrain de distribution électrique et du réseau d'éclairage public (alimentation fourniture et pose de candélabres)
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Questions diverses

- Elections Départementales et Régionales – Les bureaux de vote seront installés au 1000 Club, nous aurons besoin de bénévoles (plus que d'habitude puisque 2 bureaux)
- Pancartes « Rue des Meaudenavilles »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45

Affichage : 01.04.2021 - Convocation 01.04.2021

Conseillers en exercice : 15 – Présents 15 – Votants 15.

Aux Moitiers d'Allonne, le 09 avril 2021
Le Maire, Michèle SONILHAC